



Assemblée Générale du jeudi 20 avril 2023

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
statuant sur l'activité et les comptes de l'année 2022 de l'association RAMAGE
régulièrement convoquée par le président de RAMAGE.

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier et approbation des comptes 2022
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses

1^{ère} résolution : Rapport moral

Le rapport (en annexe 1) présenté par le Président Yves HUSSENOT est adopté à l'unanimité

2ème résolution : Rapport financier

En l'absence du trésorier Jean-Pierre Le Loc'h démissionnaire, le vice-président Jean-Pierre GAY présente le rapport financier pour l'année 2022.

Le rapport (en annexe 2) est adopté à l'unanimité

3ème résolution : élection des membres du CA

Membres du Bureau du Conseil d'Administration de RAMAGE sortants :

Président

Yves HUSSENOT

Téléphone : 01 43 06 72 00 – e-mail : yves.hussenot@wanadoo.fr

Vice-Président

Jean-Pierre GAY

Téléphone : 06 12 23 42 52 e-mail : jpierre.gay@free.fr

Secrétaire générale

Geneviève BROUARD DUVAL Téléphone 01 45 49 14 33 – e-mail : genevievebrouardduval@gmail.com

Trésorier

Jean-Pierre LE LOC'H

Téléphone : 06 83 35 99 53 - e-mail : jp.leloch@wanadoo.fr

Le règlement intérieur de RAMAGE distingue deux collèges d'adhérents : celui des « apprenants » qui viennent pour apprendre et celui des « formateurs » qui viennent pour aider.

La durée du mandat des candidats au Conseil d'administration est d'une année. Elle peut être prolongée jusqu'à l'assemblée générale suivante si nécessaire.



Liste des candidats élus le jeudi 20 avril 2023 au Conseil d'Administration :

Collège des "Formateurs"

Robert BERTHIAS
Geneviève BROUARD-DUVAL
Bruno de THY
Philippe FAGOT
Jean-Michel FOIN
Jean-Pierre GAY
Anny GOUYON
Yves HUSSENOT
Marianne JOUBARD
Michel RAMUS
Jacques ROUGEOT

Collège des "Apprenants"

Marie CESARI
Gisèle COUDRIAUX
Gabrielle DESCHAMPS
Béatrice FLAMMANG
Françoise METAYER
Françoise OTTAVY
Danièle SCHNEIDER

Sont élus au Bureau :

- Président : Yves HUSSENOT
- Vice-Président : Jean-Pierre GAY
- Secrétaire Générale : Geneviève BROUARD DUVAL
assistée de Anny GOUYON et Michel RAMUS
- Trésorier : Bruno de THY

L'élection des membres du CA de RAMAGE est adoptée à l'unanimité

Yves HUSSENOT est élu président du Conseil d'administration à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 52

Le Président



Rapport moral RAMAGE exercice 2022

Le rapport moral est présenté par le président Yves Hussenot.

1 - Les ateliers informatiques

Depuis plus de 10 ans la formule du Cybercafé se pérennise, renommée "ATELIER".

L'apprenant senior est accueilli pour des formations/conseils. Il retrouve là des publics âgés de plus de 60 ans qui viennent sur place avec leurs questions et leur matériel : ordinateur, tablette, smartphone.

Près de 120 personnes sont ainsi accueillies par RAMAGE tout au long de l'année, certaines viennent chaque semaine, d'autres de temps en temps, d'autres juste pour un dépannage ponctuel.

Chaque adhérent doit régler la cotisation de 40€ (ou de 20€ pour les formateurs bénévoles).

L'Association intervient sur 7 Ateliers par semaine répartis sur cinq arrondissements - le 7^{ème}, le 14^{ème}, le 15^{ème}, le 16^{ème} et le 20^{ème}.

Dans le 15^{ème}, après avoir dû quitter la salle Miollis prêtée par l'ACSC (Association Cités du Secours Catholique) pour cause de travaux, et pour faire face à une forte demande, nous avons ouvert deux nouveaux Ateliers :

- le jeudi après-midi, dans un nouveau local prêté par l'Association Mains Agiles, rue des Frères Peignot,
- le vendredi matin avec un nouveau créneau dans la salle Bausset, où nous allions déjà le lundi.

Dans le 20^{ème}, rue des Orteaux, un nouvel Atelier s'est ouvert le jeudi matin.

Durant les semaines de vacances scolaires, chaque Atelier a géré la présence de ses bénévoles pour ouvrir au moins l'une des deux semaines.

Un nouveau mode de collecte des cotisations est en vigueur depuis septembre 2021. Désormais l'inscription des adhérents de RAMAGE suit le calendrier scolaire. La cotisation réglée par l'adhérent est validée pour l'année en cours.

Ces Ateliers ont montré leur utilité avec près de 1 500 participations (personnes-jours) sur l'année.

2 - Les cours par petits groupes

Depuis septembre 2015, les Cours par petits groupes de RAMAGE se tiennent le lundi matin de 10h 15 à 12h 15, rue Bausset, sur des thématiques choisies en fonction des besoins identifiés par les formateurs bénévoles de RAMAGE.

Ces formations s'adressent aux adhérents, qui viennent avec leur propre matériel.

L'inscription se fait pour l'ensemble de la formation. Elle est validée par la réception d'un chèque d'un montant de 50 € (pour les cours sur trois séances) ou 20€ (pour les cours sur une seule séance).

Des formateurs bénévoles de RAMAGE participent à ces cours soit pour assister les apprenants payants, soit pour se former eux-mêmes quand le sujet traité les intéresse.

Après l'interruption due à l'épidémie de Covid, ces cours ont repris à la rentrée de 2022, et deux cours de trois séances ont pu être proposés en novembre, puis en décembre.



3 - Les Formations de formateurs

L'équipe de l'association RAMAGE comprend une vingtaine de bénévoles.

Ils participent ensemble à des rencontres toutes les deux semaines qui leur permettent de mieux se connaître, de partager leurs expériences dans les Ateliers, et de se former pour être en mesure d'apporter à chaque apprenant, aide ou conseil.

4 - Rendez-vous associatifs sans événements festifs

RAMAGE a participé en septembre 2022 aux Forums des associations des cinq arrondissements où l'Association exerce son activité d'aide informatique aux seniors.

RAMAGE tient un stand dans chacun de ces Forums où se retrouvent et se relaient les formateurs bénévoles. C'est l'occasion de relancer notre activité après de longues vacances et d'accueillir de nouveaux apprenants et de nouveaux formateurs.

5 – Modernisation de la communication de Ramage

RAMAGE a décidé de renommer les lieux dans lesquels sont accueillis les seniors apprenants. Après les avoir nommés « cybercafés gratuits » pendant 10 ans nous les désignons désormais sous le nom de « Ateliers informatique ».

Un nouveau site web de Ramage a été mis en ligne : www.ramagesenior.com

Le site dispose de diverses rubriques : accueil, actualités, ateliers, cours, contacts, recrutement et un historique avec « qui sommes-nous »

Le site est régulièrement mis à jour.

6 – Déduction fiscale

La Direction des Impôts a précisé à RAMAGE les conditions dans lesquelles un adhérent pourrait déduire le montant de sa cotisation (40€ ou 20€) dans sa déclaration d'impôt sur le Revenu.

Cette cotisation a le caractère de don, et elle est déductible de l'IR de l'adhérent via l'avis de rescrit fiscal remis par RAMAGE.

Noter toutefois que seuls les contribuables imposables peuvent la déduire.

Contrairement aux cotisations, les formations en COURS PAR PETITS GROUPES de RAMAGE ne sont pas des dons. Et ne sont donc pas déductibles.



Rapport financier RAMAGE de l'exercice 2022

En l'absence du trésorier Jean-Pierre Le Loc'h démissionnaire, le vice-président Jean-Pierre GAY présente le rapport financier pour l'année 2022.

Les ressources de RAMAGE proviennent des :

- cotisations adhérents (qui sont fiscalement déductibles)
- cours par petits groupes (payants)

Les recettes de l'exercice 2022 s'élèvent à **7 300€** contre 8 070€ en 2021

Elles proviennent exclusivement des cotisations de 125 adhérents (apprenants et formateurs), et des participations aux Cours en petits groupes.

Les charges s'établissent pour 2022 à **3 043,54 €** (dont 2 061,10€ de connexion internet et réseaux) contre 2761,79 en 2021.

Le résultat de l'exercice 2022 est positif. Il s'établit à **4 330.82 €**

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat au report à nouveau.

Le budget prévisionnel de RAMAGE pour 2023 est de **8000 €**.

Avec **26 612.18€** à l'actif de son bilan au 31 décembre 2022, RAMAGE dispose de réserves financières.

Sur le plan de la trésorerie, du fait de la difficulté de s'entendre avec la Société générale, il a été décidé de quitter cette banque dès la rentrée de septembre 2022 pour créer une nouvelle relation (en particulier au plan de l'accès numérique à distance aux comptes) avec le CIC.

Un compte-courant a donc été ouvert.

La migration des comptes s'est finalisée seulement en début de 2023.

Les réserves financières de l'Association étaient logées sur un compte d'épargne de la Société Générale, avant d'être transférées au CIC début 2023.

Tous nos remerciements à Jean-Pierre Gay et au trésorier Jean-Pierre Le Loc'h, qui ont tous deux contribué à la saisie et à l'édition des comptes de RAMAGE.